

L'an deux mil dix-neuf le 17 octobre à vingt heures les membres du Conseil Municipal de la commune de BASLY, régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Yves GAUQUELIN, Maire.

ORDRE DU JOUR

- Personnel communal :

***Tableau des Emplois : création d'un poste d'adjoint technique principal 1 ère classe**
***RIFSEEP- régime indemnitaire : revalorisation périodique de l'IFSE avec intégration du grade de rédacteur et intégration obligatoire du CIA (complément indemnitaire annuel)**

- **Rapport annuel d'activité de la CDC Cœur de Nacre- 2018**
- **Rapport annuel d'activité du SMART-2018 (assainissement)-R.P.Q.S.**
- **Ancienne salle de motricité : occupation par BASLY MOUV'**
- **BASLY MOUV' : demande de subvention feu d'artifice de décembre**
- **Sapeurs-Pompiers Humanitaires GSCF : demande de subvention**
- **EUROFEU (maintenance extincteurs) : devis**
- **Travaux sur réseau d'assainissement - rue du bac du port : état d'avancement**
- **Projets de travaux**
- **Questions Diverses**

Etaient présents :

Yves GAUQUELIN - Michel LEGRAND - Jacqueline LEMARQUAND - Annick PLOUHINEC - Alain BRILLAND - Virginie MAILLARD - Sylvie ROSELLO - Alain BALLAY – Laurence GRENEU

Absents excusés :

Daniel VAUVERT ayant donné procuration à Alain BALLAY
Laurence RONCO ayant donné procuration à Laurence GRENEU

Absents :

Marie Claire LETOUZE- Olivier DEVAUX - Christelle LEPETIT - Samuel MARIE

SECRETARE DE SEANCE : Alain BRILLAND

Le Maire ouvre la séance après avoir constaté la présence du quorum. Le compte-rendu du conseil du 19 SEPTEMBRE 2019 est approuvé à l'unanimité et le registre signé par les membres présents.

- PERSONNEL COMMUNAL :

***Tableau des Emplois :**

CREATION POSTE ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL PRINCIPAL 1^{ère} CLASSE

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique Paritaire.

Considérant le dernier tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal, en date du 27 août 2019,
Vu la demande de l'agent,
Vu la délibération en date du 19 septembre 2019 pour la détermination du taux d'avancement de grade,

Considérant la nécessité de créer un emploi d'adjoint technique territorial principal 1^{ère} classe, titulaire à temps complet, en raison de l'avancement de grade d'un des adjoints technique territorial principal 2^e classe

Le Maire propose à l'assemblée,

↳ **La création de 1'emploi** d'adjoint technique territorial principal 1^{ère} classe, permanent à temps complet.

Le tableau des emplois sera ainsi modifié à compter du 1^{er} décembre 2019,

Filière : technique

Cadre d'emploi : adjoint technique

Grade : adjoint technique territorial principal 1^{ère} Classe :

- Ancien effectif = 0
- Nouvel effectif = 1

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi de d'adjoint technique territorial principal 1^{ère} classe seront inscrits au budget, chapitre .64 ; article(s) 6411,6451, 6453, 6332, 6336.

***RIFSEEP- régime indemnitaire : revalorisation périodique de l'IFSE avec intégration du grade de rédacteur et intégration obligatoire du CIA (complément indemnitaire annuel)**

Le maire propose le projet de délibération suivant lequel a été élaboré avec les services et la municipalité (maire + adjoints) et lequel sera soumis à l'avis du CTP (Comité Technique Paritaire) du CDG 14 (Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Calvados).

Adopté à l'unanimité

- **RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE DE LA CDC COEUR DE NACRE - 2018.**

Un exemplaire du rapport a été transmis par mail à chaque conseiller municipal avant la réunion. Le Conseil municipal a bien pris connaissance de ce rapport.

Le maire demande s'il y a des observations.

Concernant la situation financière de la gestion de l'aire des gens du voyage, Alain BALLAY soulève le problème du reste à charge pour la communauté de communes, soit **14 198.07€.**

Le conseil s'interroge effectivement sur la faible somme des recettes.

- **RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE DU SMART-2018 (ASSAINISSEMENT)-R.P.Q.S.**

Le Conseil municipal a bien pris connaissance de ce rapport.

- **ANCIENNE SALLE DE MOTRICITE : OCCUPATION PAR BASLY MOUV'**

L'association « BASLY MOUV' » demande l'autorisation d'utiliser l'ancienne salle de motricité pour ses activités 2 fois par semaine les lundi et mercredi (Pilate et Yoga). Le conseil donne son accord à l'unanimité. La question du ménage dans cette salle devra être résolue, l'employée étant déjà à temps complet. L'association devra rendre la salle rangée et balayée après ses activités.

- BASLY MOUV' : DEMANDE DE SUBVENTION FEU D'ARTIFICE DE DECEMBRE.

BASLY MOUV' demande une subvention pour le tir d'un feu d'artifice au mois de décembre. Le conseil autorise, à l'unanimité, le versement d'une subvention exceptionnelle de 280,00€.

- SAPEURS-POMPIERS HUMANITAIRES GSCF : DEMANDE DE SUBVENTION.

Le GSCF est une association humanitaire internationale créée en 1999 par Thierry VELU, sapeur-pompier.

L'objectif du GSCF est d'intervenir pour effectuer des sauvetages lors de catastrophes naturelles ou humaines, mais également de travailler sur des missions de développement et de soutien auprès des populations.

Dans le même temps, l'association œuvre, depuis 2010, en faveur des personnes SDF.

Leur force d'action est assurée par la générosité de donateurs, qui leur permet d'être totalement indépendants à l'égard de tout pouvoir, toute force politique ou religieuse.

Après discussion, à l'unanimité, le conseil décide de ne pas donner une suite favorable à cette demande.

- EUROFEU : DEVIS.

Une demande de devis a été formulée auprès de la société « EUROFEU » concernant l'entretien des extincteurs et divers éléments de sécurité. Le devis transmis ne correspond pas à la demande. Des rectifications vont être demandées et une décision sera prise lors du prochain conseil.

- TRAVAUX SUR RESEAU D'ASSAINISSEMENT - RUE DU BAC DU PORT : ETAT D'AVANCEMENT.

Les travaux sur le réseau d'assainissement de la rue du Bac du Port sont pratiquement terminés.

Maintenant il faut envisager la réfection de la voirie. Des devis vont être demandés, et des dossiers en vue de l'obtention de subventions vont être constitués.

- PROJETS DE TRAVAUX

Voirie : Les trous dans la chaussée de la rue de Fontaine Henry et rue du Bac du Port (angle ancienne boucherie) sont réparés.

Concernant la rue du Rocreux, les devis sont en cours d'élaboration.

Bâtiments : La non utilisation par l'école maternelle de la salle de motricité génère quelques difficultés de fonctionnement.

Toutes les activités se déroulent dans les locaux scolaires (initialement prévus à cet effet) mais cela occasionne quelques tensions.

Un parent se plaint du niveau de bruit à la garderie, et récupère son enfant passablement énervé. Il demande qu'une solution soit trouvée pour remédier à ce problème.

Différentes solutions sont à l'étude.

- QUESTIONS DIVERSES

Pour information, tous les recours à propos du parc éolien en mer de Courseulles sont épuisés, les travaux peuvent donc être engagés.

Mr Le Maire a reçu plusieurs lettres de remerciements d'organismes, concernant des subventions ou participations diverses versées par la municipalité. Citons le centre de transfusion sanguine, le comité Juno et le collège quintefeuille.

Suite aux remplacements d'une soixantaine de lampadaires cette année, le point sera fait sur la compatibilité des guirlandes de Noël avec ces nouvelles installations.

Une demande est sollicitée pour classer le chemin de la vieille église. La communauté de communes « Seules Terre et Mer » nous propose unilatéralement une convention engageant la commune de Basly à entretenir le dit chemin du fait de son classement.

Le Conseil se prononce à l'unanimité contre cette proposition.

Pour info, le SYVEDAC de Colombelles organise une journée porte ouverte de ses installations le 23 novembre 2020. Cette visite est conditionnée par une inscription préalable.

Une réunion avec les gendarmes dans le cadre de « Voisins Vigilants » est en cours de préparation.

Alain BALLAY s'interroge sur le devenir du dossier de la mutuelle communale. Mr Gauquelin précise que la procédure de mise en place est toujours d'actualité.

Les bibliothécaires signalent une fuite sur une fenêtre, il y sera bien entendu remédié dans les meilleurs délais. A noter que le chauffage a été enclenché ce jour 17 octobre.

Annick PLOUHINEC rapporte que la collecte 2019 de la CHIFFO a permis de récolter 821 Kg de vêtement pour 85 points de collecte contre 902 Kg pour 74 points en 2018.

Jacqueline LEMARQUAND précise que la dernière opération concernant la fourniture de fuel domestique a permis de livrer 46 000 litres au prix de 0,845€/l au lieu de 0.930€/l prix courant.

Michel LEGRAND informe le conseil que l'installation des abris bus, route de Courseulles, aura un léger retard.

Notre nouveau secrétaire de Mairie, Mr REY, prendrait son poste le 14 novembre 2019.

La cérémonie des **vœux se tiendra le samedi 18 janvier 2020.**

Les prochains conseils municipaux se tiendront aux dates suivantes :

- Le mercredi 13 novembre 2019 à 20h.
- Le lundi 9 décembre 2019 à 20h30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h45